

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2014

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, FOVIAUX, BOURGETEAU, BARTHE, CHOQUET, KWAK, AUBRY, AUDIGER

MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, DESMEDT CAZIER, FERNANDES, BEGUE, BOURGOIN, DELAUTEL, LOBBE, N'KLO, PILARDEAU, BAPAUME, FLAGOTHIER, HAQUET

ABSENT REPRESENTÉ : M. BERTHELOT par MME FERNANDES
M. DEFLERS par M. AUDIGER
M. CROISIER par M. HAMOT

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte administratif 2013 Ville
3. Compte administratif 2013 Service Eau
4. Compte administratif 2013 Service Assainissement
5. Comptes de gestion du Percepteur commune - eau - assainissement
6. Etat de l'actif Ville Eau Assainissement
7. Débat d'Orientation Budgétaire 2014
8. Indemnité de Conseil et de Confection de budget du percepteur
9. Cession de logements par l'OPAC de l'Oise
10. Augmentation du capital social de l'ADTO
11. Avenant n° 1 à la convention entre le service des Eaux et le service Assainissement
12. Convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général
13. Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections
14. Désignation de délégués suppléants au SMIOCE
15. Tarifs classe de mer
16. Choix du nom pour la voie de la Zone Industrielle Nord

Après vérification du quorum, **M. DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir et cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

M. DESMEDT propose au conseil municipal d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Désignation de 2 délégués à la Mission Locale

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner **M. BARTHE**, secrétaire de séance.

2. Compte administratif 2013 Ville

M. DESMEDT quitte la salle du conseil pour cette partie, comme la loi l'y oblige.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de **Mme BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2013 VILLE et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En investissement : un excédent de **19 743.09 €**
- En fonctionnement : un excédent de **2 788 907.67 €**
- En reste à réaliser dépenses : **317 644.26 €**
- En reste à réaliser recettes : **354 884.53 €**

Mme HAQUET souligne le budget important pour les fêtes et cérémonies et demande si c'est toujours le cas.

Mme DHERSIN, comptable de la ville, répond que ce montant est dû en partie à des actions spécifiques telles que le spectacle de chevalerie, le Rallye Raid,...

M. AUDIGER quant à lui, précise que son groupe votera contre la vidéo protection car il estime qu'il vaudrait mieux voir plus de policiers municipaux que de caméras.

M. DUBOUIL répond que la vidéo protection et le personnel de police sont complémentaires et insiste sur l'utilité des caméras.

VOTE : unanimité sauf en investissement programme 512 « vidéo protection » :
24 POUR - 1 ABSTENTION - 3 CONTRE.

3. Compte administratif 2013 Service Eau

Le Conseil Municipal, sous la présidence de **Mme BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2013 EAU et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En investissement : un excédent de **124 005.25 €**
- En fonctionnement : un excédent de **107 751.85 €**
- En reste à réaliser dépenses : **123 779.40 €**
- En reste à réaliser recettes : **12 800.00 €**

VOTE : UNANIMITE

Arrivée de **M. DEFLERS** à 21h24.

4. Compte administratif 2013 Service Assainissement

Le Conseil Municipal, sous la présidence de **Mme BOURGOIN**, doyenne de l'assemblée, examine le compte administratif 2013 ASSAINISSEMENT et approuve les résultats conformes aux résultats fournis par le receveur municipal qui font apparaître :

- En investissement : un déficit de **3 246.21 €**
- En fonctionnement : un excédent de **479 940.34 €**
- En reste à réaliser dépenses : **576.00 €**

➤ Affectation de la somme de 3 822.21 € au compte 1068 et reprise de la somme de 476 118.13 € au compte 002 du budget primitif 2014.

VOTE : UNANIMITE

M. DESMEDT réintègre l'assemblée.

5. Comptes de gestion du Percepteur commune - eau - assainissement

M. DESMEDT donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2013 VILLE établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2013 VILLE.

VOTE : UNANIMITE

M. DESMEDT donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2013 EAU établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2013 EAU.

VOTE : UNANIMITE

M. DESMEDT donne lecture au conseil municipal du compte de gestion 2013 ASSAINISSEMENT établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec le compte administratif 2013 ASSAINISSEMENT.

VOTE : UNANIMITE

6. Etat de l'actif Ville Eau Assainissement

M. DESMEDT donne lecture au conseil municipal de l'état de l'actif 2013 EAU établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec la gestion municipale 2013 des biens du service des eaux.

VOTE : UNANIMITE

M. DESMEDT donne lecture au conseil municipal de l'état de l'actif 2013 ASSAINISSEMENT établi par le receveur municipal qui est en parfaite concordance avec la gestion municipale 2013 des biens du service de l'assainissement.

VOTE : UNANIMITE

7. Débat d'Orientation Budgétaire 2014

M. DESMEDT donne, conformément à la loi, les informations permettant d'organiser le débat d'orientation budgétaire 2014 :

D O B 2014

Le débat d'orientation budgétaire qui donne les directions et le cadre de la gestion de notre ville ne peut se faire sans prendre en compte le contexte national.

DONNEES GENERALES

L'économie française début 2014 est marquée par :

- un niveau de croissance du PIB amorphe et sans énergie, avec une perspective politique pour 2014 d'environ 1%
- un niveau de chômage élevé, qui ne pourra pas décroître tant que la croissance ne se situera pas au dessus des 2%
- un niveau d'endettement public atteignant 93% du PIB (contre 60% selon les critères de convergence européens)
- un déficit public supérieur aux 4.1% du PIB prévu en loi de finances (contre 3% fixé par Maastricht)
- un niveau de prélèvement obligatoire élevé (46.5% du PIB)

Le gouvernement, contraint de réagir dans ce contexte difficile, a essayé de mettre en place une politique d'emplois aidés (CAE, contrats d'avenir) dans les collectivités et les associations.

Les villes et les communes ont globalement joué le jeu, mais malheureusement les emplois aidés sont des emplois précaires qui, la plupart du temps, ne sont pas pérennisés.

L'état, depuis deux mois, propose le pacte de responsabilité qui aura pour but de baisser les charges des entreprises à condition que ces dernières créent de l'embauche.

Le niveau d'endettement ne permet pas d'accompagner la politique de l'offre qui est menée actuellement par une politique visant à relancer la consommation par des dépenses publiques.

Outre la maîtrise des dépenses de l'Etat et de la protection sociale, le gouvernement souhaite contenir les dépenses des collectivités locales. Cette volonté se traduira très concrètement par une nouvelle diminution des dotations en 2014. Les concours d'Etat aux collectivités locales s'élèveront, en 2014, à près de 70 milliards d'euros, dont 47 sont regroupés au sein d'une enveloppe dite « normée », signifiant que l'augmentation de cette enveloppe est soumise à une norme d'évolution déterminée à l'avance.

Jusqu'en 2008, l'enveloppe normée était indexée sur la croissance du PIB et de l'inflation. Crise financière et budgétaire oblige, l'indexation a été ramenée à la seule inflation de 2008 à 2010, puis gelée en valeur de 2011 à 2013.

Ces baisses annoncées constituent de mauvaises surprises pour le budget des collectivités. Il est clair que le gouvernement veut accélérer la baisse des dépenses publiques (donc le déficit à terme) et compte faire participer activement les collectivités locales à cette baisse.

Au-delà, les années à venir marqueront peut-être aussi une nouvelle orientation dans les relations entre l'Etat et les collectivités. En effet, la Cour des comptes a rendu en octobre 2013 un rapport sur la situation des finances locales. Dans ce rapport, elle insiste sur la maîtrise des dépenses, qui *« s'impose comme une nécessaire contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics et au respect des engagements européens de la France »*. Plusieurs recommandations sont formulées parmi lesquelles :

- préciser, en application de l'article 4 de la loi organique du 17 décembre 2012 relative à la programmation et à la gouvernance des finances publiques, les règles d'encadrement des dépenses, des recettes et du solde des administrations publiques locales justifiées par les engagements de redressement des finances publiques pris dans le programme de stabilité de la France ;
- décliner les règles ainsi posées dans un pacte de gouvernance des finances locales élaboré au sein du Haut conseil des territoires ou de toute autre instance équivalente ;
- mettre en œuvre, pour 2015, la baisse des concours financiers de l'État selon une logique de péréquation entre les catégories de collectivités et au sein de celles-ci ;

Ces recommandations, qui vont être retenues, bouleverseront les relations entre l'Etat et les collectivités et réduiront considérablement l'autonomie financière des collectivités locales, pourtant inscrite dans la Constitution.

Quel que soit le choix du gouvernement dans la mise en œuvre de ces recommandations, il semble évident que les contraintes sur les dépenses des collectivités locales seront encore plus fortes dans l'avenir qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent.

L'endettement de l'Etat cumulé depuis plus de 30 ans et le déficit budgétaire qui continue sans cesse de s'accroître malgré le cadre européen font que le pays est dans une situation difficile.

Cette constatation n'est pas nouvelle, mais le fait de transposer les conséquences sur nos collectivités aura des répercussions très graves.

En même temps, les grands analystes parisiens préconisent des efforts importants sur les budgets des villes, tout en leur conseillant d'amplifier les services à la population. La réforme des rythmes scolaires est une des illustrations des mesures qui prennent les collectivités en tenaille.

CONTEXTE LOCAL

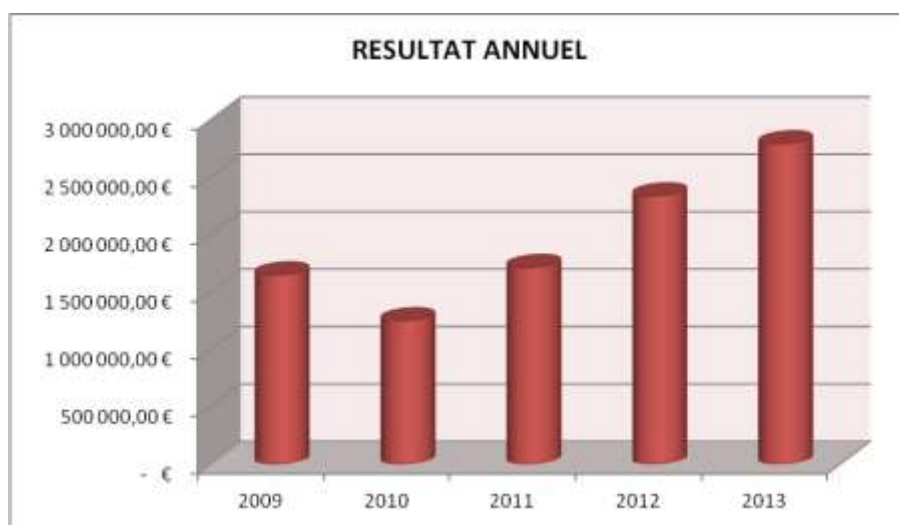
Pour 2014, la population légale de la commune (basée sur la population 2011) a été fixée par l'INSEE à 5 729 habitants contre 5 580 en 2013 soit une augmentation de 2,67%.

Il est toutefois bon de rappeler que lors des opérations de recensement de janvier 2013, la population **effective** de Saint Just en Chaussée était d'environ 6 000 habitants et qu'elle va continuer d'augmenter notamment au travers des constructions toujours en cours dans le lotissement de la rue de Plainval.

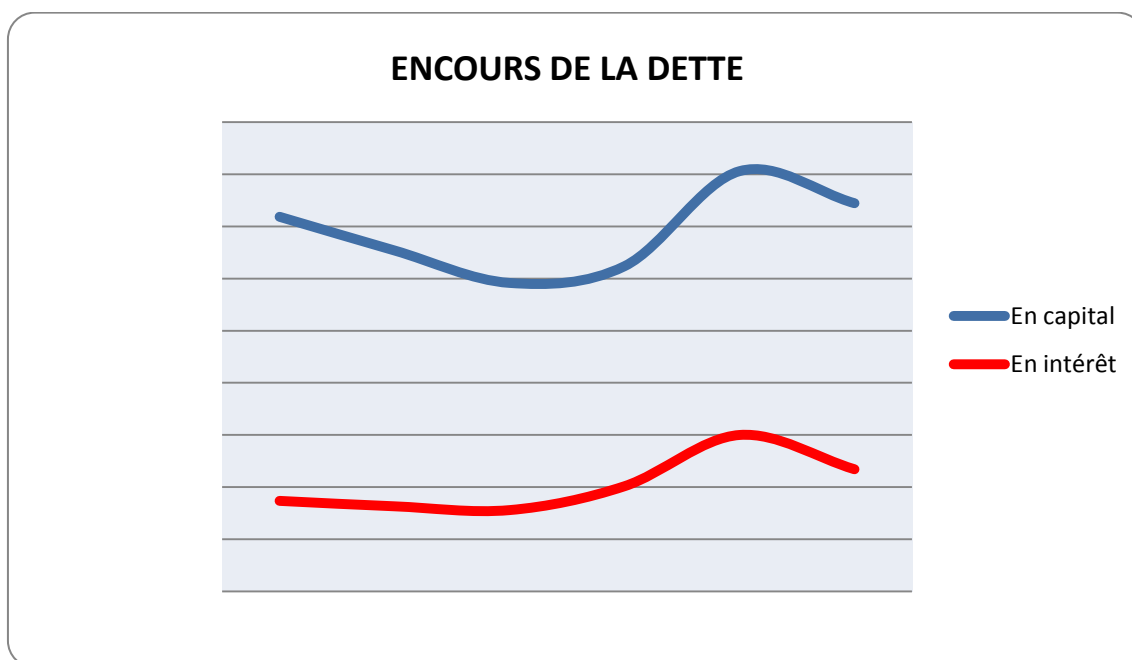
C'est dans ce contexte que la ville de Saint Just en Chaussée, qui a pour mission de répondre aux attentes de la population doit fixer les axes et les tendances de la politique communale de l'année par l'intermédiaire du débat budgétaire.

Décider des investissements, conforter les grands axes afin de maintenir les services à la population et la bonne qualité de vie des Saint Justois et des Saint Justoises, tout en maîtrisant la fiscalité et le budget, tels doivent être les points forts de la politique municipale de notre ville.

3. Le résultat 2013 dégage un excédent de 2 788 907,67 € net,



4. L'encours de la dette en 2014 est de 3 722 759,22 € en capital et de 1 171 431,99 € en intérêts.



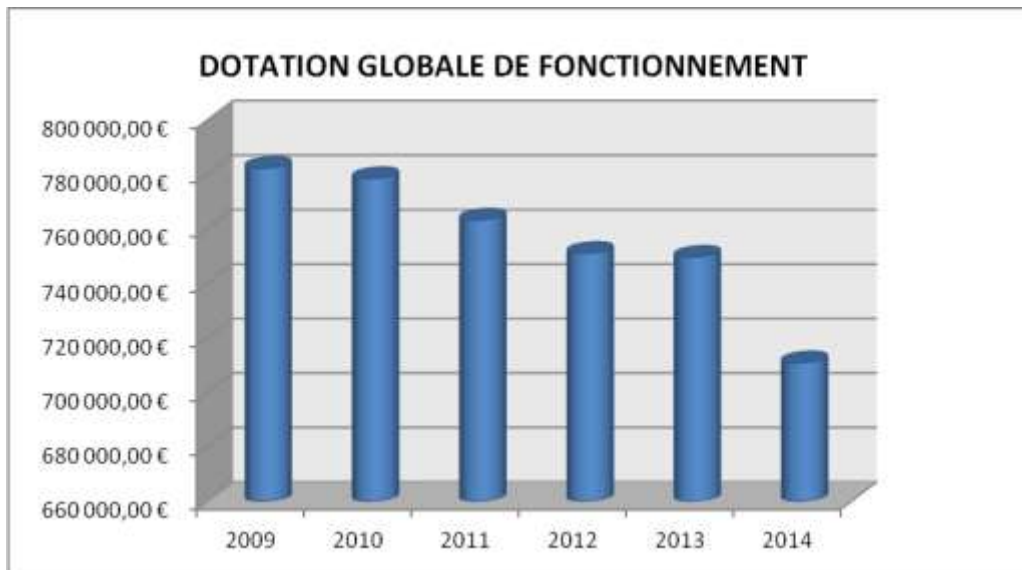
– L'annuité de la dette a donc diminué notablement au cours des dernières années malgré l'emprunt de 1 200 000 € réalisé en 2012 en prévision des travaux de réhabilitation du groupe scolaire du Moulin :



- En 2014 : 457 358 €
- En 2013 : 476 060 €
- En 2012 : 397 180 €
- En 2011 : 539 340 €
- En 2010 : 620 181 €
- En 2009 : 662 966 €

1. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2014

L'année 2014 sera, comme 2013 marquée par une situation complexe avec une baisse des dotations et une augmentation des charges (énergies, TVA....) qui va accentuer l'effet de ciseau sur les finances de la commune.



Ainsi la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) devrait baisser d'environ 5.2% en 2014 soit 38 786 € de moins qu'en 2013.

Nous souhaitons donc comme les années précédentes proposer une gestion réfléchie et limiter les investissements en nous concentrant sur la poursuite de la réhabilitation du Groupe Scolaire du Moulin.

Pour cette année 2014, nous continuerons d'agir pour améliorer la qualité de vie de la population :

➤ L'eau potable :

Le contrat de prestation pour l'exploitation des installations de production d'eau potable de la commune vient d'être renouvelé pour un montant similaire à celui de l'ancien contrat, n'entraînant pas de surcoût pour le service des Eaux.

Ainsi, malgré l'augmentation de la TVA sur l'assainissement, grâce à notre gestion, au prix de l'eau et de l'assainissement voté fin 2013 par le Conseil, la facture de l'abonné n'augmentera pas.
Le diagnostic du réseau d'eau réalisé au cours de l'année 2013 a permis de réduire considérablement les fuites de réseau, ce qui va se traduire par une meilleure gestion de la ressource naturelle.
Une nouvelle tranche de remplacement de branchements plomb est également prévue cette année.

➤ **L'environnement et les espaces publics :**

Les programmes d'entretien des espaces publics, de fleurissement de la ville ainsi que ceux relatifs au labyrinthe végétal et aux fleurs sauvages se poursuivront dans une optique d'efficacité et de maîtrise des coûts avec notamment l'étude sur l'aménagement de parterres de fleurs pérennes.

L'entretien de la voirie en régie se poursuivra avec la mise en œuvre de près de 200 tonnes d'enrobé par an ainsi que la réalisation des marquages au sol.

➤ **Les services à la population :**

C'est une priorité de la municipalité.

Les services en faveur de la Jeunesse sont toujours aussi présents et essaient de proposer de nouvelles activités pour les jeunes.

Ainsi le service de l'Ilôt Z'enfants a été réorganisé pour proposer désormais des activités thématiques s'étalant sur plusieurs semaines et le Point Information Jeunesse a également diversifié son offre en proposant pour la première fois cette année un voyage aux sports d'hiver durant les vacances de février.

Les discussions avec les parents continuent afin de définir les modalités de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires imposée par l'Etat avec le souci, pour nous, d'agir dans l'intérêt de l'enfant.

Les écoles ne sont pas en reste avec la poursuite de l'installation de vidéo-projecteurs et d'écrans dans les classes de l'école du Moulin.

➤ **La sécurité :**

Le programme « voisins vigilants » se poursuit, de même que le déploiement du réseau de vidéo-protection dans le secteur de la gare, au collège, rue Mangin et autour de la mairie.

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite est également au centre des actions menées avec la création d'un trottoir dans la rue de l'Abreuvoir et la mise aux normes des passages piétons du carrefour rue de Catillon - Rue Tailbouis.

La mise aux normes des bâtiments publics se poursuivra avec la poursuite de l'installation de l'alarme incendie de l'ensemble mairie - médiathèque - salle des fêtes et le remplacement du parafoudre de l'Eglise.

➤ **La gestion du personnel :**

La municipalité continuera de favoriser les emplois aidés (CUI et emplois d'avenir) afin d'assister le personnel titulaire et pour permettre aux bénéficiaires de ces contrats de se former et/ou de reprendre contact avec le monde du travail.

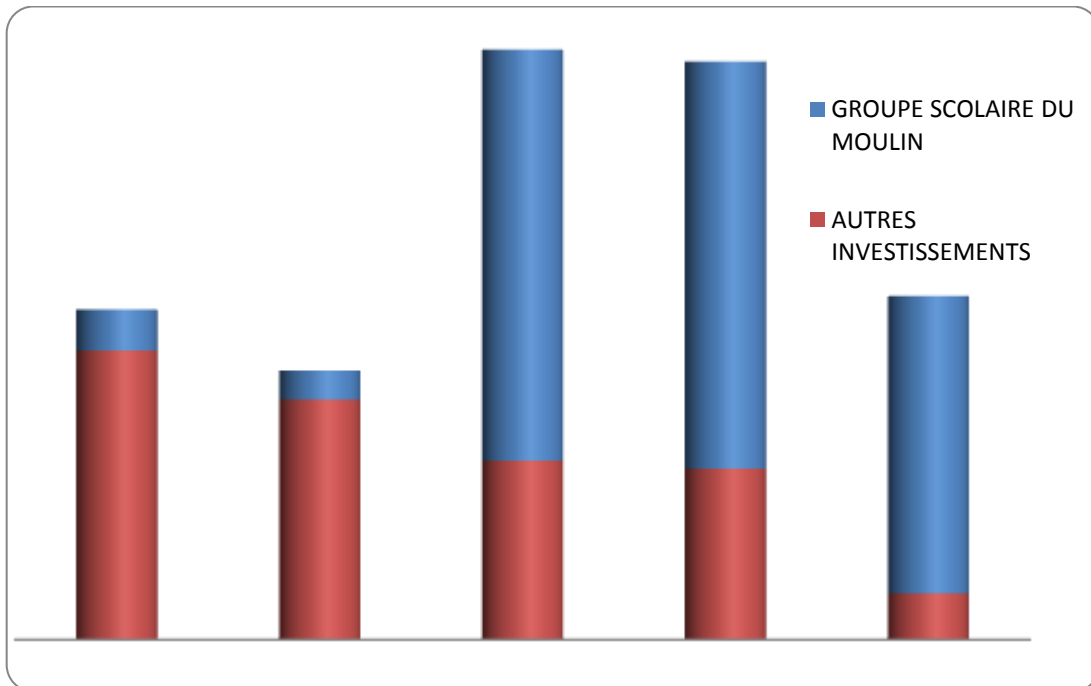
Dans cette même optique, la municipalité renouvellera cette année encore son programme d'embauche de jeunes durant l'été pour des périodes de 15 jours et continuera d'accueillir tout au long de l'année de nombreux stagiaires.

La politique de formation continue du personnel titulaire porte ses fruits et de plus en plus d'agents sont intéressés pour apprendre ou mettre à jour leurs connaissances.

En outre, des formations spécifiques comme le passage d'un Permis Poids Lourds ou des formations BAFD sont envisagées.

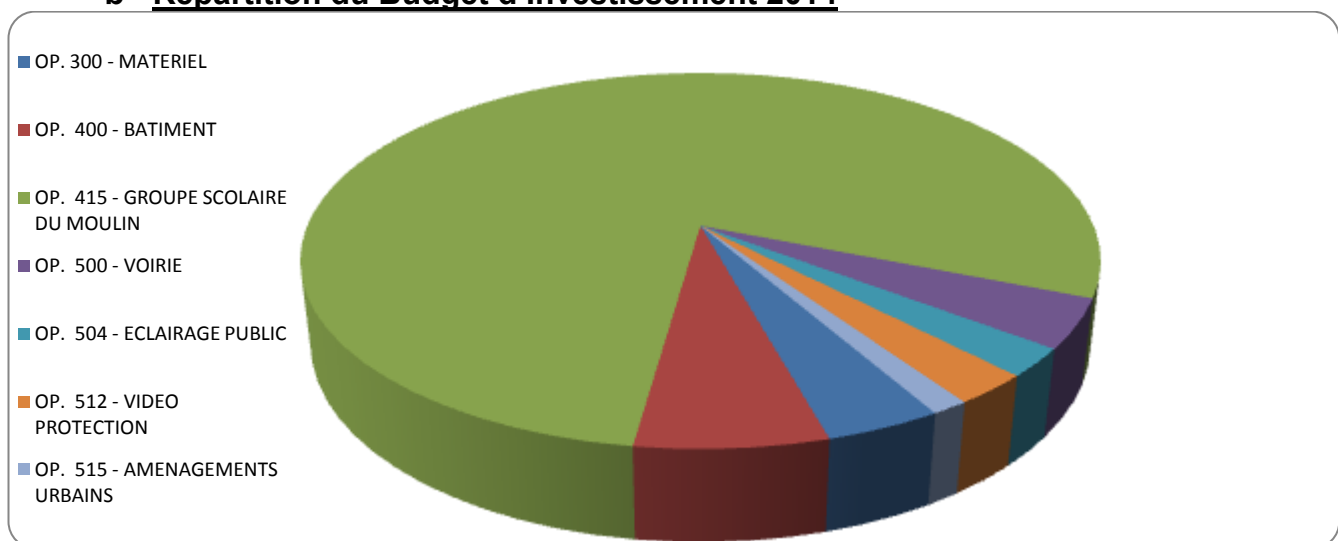
2. DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT RAISONNEES :

a- Part des Travaux du Groupe Scolaire dans le budget d'investissement



Du fait des travaux de réhabilitation du Groupe Scolaire du Moulin et afin de ne pas obérer les capacités de financement de la collectivité, les investissements seront limités.

b- Répartition du Budget d'Investissement 2014



Les principaux investissements proposés pour cette année seront donc :

➤ Matériel :

- Nouvelle moquette pour le gymnase (manifestations)
- Micro enfouisseur pour l'engazonnement
- Remplacement des décorations de Noël vétustes et énergivores
- Renouvellement de matériel informatique
- Buts de football rabattables
- Camion benne pour les services de l'Assainissement, de l'Eau et de la Ville

➤ Bâtiments :

- 2^{ème} phase de la mise aux normes de l'alarme incendie mairie
- Protection parafoudre de l'Eglise
- Remplacements de menuiseries et rénovation de toitures

- Réfection en régie de nombreux bâtiments communaux
- Rénovation du bâtiment de l'ancienne perception

➤ Voirie :

- Trottoir rue de l'Abreuvoir
- Trottoirs rue de Catillon
- Cheminement du Bateau Corsaire
- Cour des Services Techniques
- Programme de marquage au sol des parkings, des zones bleues et des passages piétons dans toute la ville

➤ Eclairage Public :

- Eclairage de passages piétons dangereux
- Eclairage du City Stade
- Alimentation électrique permanente des radars pédagogiques
- Renforcement du réseau électrique Zone Industrielle Nord

➤ Vidéo-Protection :

- Secteur Mairie (remplacement de caméras)
- Secteur Gare (extension)
- Secteur Collège (nouveau secteur)
- Carrefour rue Curie / rue Mangin (nouveau secteur)

3. EVOLUTION

La population de notre ville s'accroît, parallèlement à cela, tous les services pour les habitants suivent cette courbe ascendante pour garder un très bon niveau de services à la population.

Notre ville en 2014 et début 2015 verra beaucoup d'évolution dans les investissements publics et privés :

- Commencement des travaux de rénovation de la Gare, ouverture de petits commerces dans ce secteur
- Ouverture du Mc Donald's en juillet qui créera une quarantaine d'emplois,
- Ouverture de l'EHPAD ADEF Résidences en janvier 2015 avec 85 lits, 15 lits Alzheimer et la création de 50 emplois.

4. UNE HAUSSE DES TAUX D'IMPÔTS INFÉRIEURE À L'INFLATION

Malgré l'inflation sur l'énergie et les consommables (qui nécessiterait environ 2% d'impôts supplémentaires), la baisse des dotations de près de 40 000 € en 2014 (soit environ 2% d'impôts supplémentaires) qui va s'amplifier dans les années à venir et malgré l'incidence financière imposée par l'Etat sur le coût des rythmes scolaires (entre 3% et 6% d'impôts supplémentaires) qui représentent des contraintes financières supplémentaires qui nécessiteraient une hausse des impôts de l'ordre de 8%, nous proposons une hausse limitée à 1,5%.
Tout ceci afin de maintenir tous les services publics et les investissements d'avenir pour notre ville.

Un large débat s'instaure au sein du conseil municipal permettant ainsi de dégager les grandes lignes d'action pour l'année 2014.

Mme HAQUET intervient à propos du sondage mené par les parents d'élèves sur la réforme des rythmes scolaires.

M. CONVERS répond que ce sujet est en position d'attente du fait du nouveau cadre défini par le Ministre.

M. DESMEDT explique qu'il y aura une hausse de l'inflation et propose, afin de maintenir le service public et de ne pas appauvrir la ville, une hausse des impôts de 1,5%.

M. DEFLERS prend la parole et s'interroge sur la hausse des valeurs locatives.

M. DESMEDT précise qu'il y a eu de nouvelles constructions donc des taxes locatives, des investissements et des services supplémentaires.

M. DEFLERS rappelle que des économies peuvent être réalisées au niveau des indemnités des adjoints. Il indique également qu'au niveau de la réforme des rythmes scolaires l'incidence sur 2014 sera relativement faible étant

donné qu'elle sera mise en place sur le dernier trimestre de l'année et, il semblerait que la CAF prévoit de verser une partie conséquente des dépenses supplémentaires.

M. DESMEDT répond que seulement 17% des communes appliquent la réforme des rythmes scolaires et qu'actuellement aucune de ces communes n'a obtenu de subventions de la CAF. De plus, à propos de la critique sur les indemnités d'adjoint, c'est une remarque que **M. DEFLERS** ne s'appliquait pas à lui-même lorsqu'il était adjoint.

M. DUBOUIL rappelle la nécessité d'un projet éducatif territorial pour percevoir ces subventions.

M. DEFLERS revient sur les économies réalisables en prenant exemple de quelques communes et conteste la proposition de **M. DESMEDT** sur la hausse des impôts à 1,5%.

M. DESMEDT explique qu'il faut anticiper afin de ne pas prendre de risque pour la ville, que la population augmente, que les services à la population doivent être maintenus voire amplifiés et que l'on ne peut pas faire de promesses avec moins d'argent. Il affirme par ailleurs ne pas faire d'analyse politique et il confirme la baisse des dotations de l'Etat que le Parti Socialiste soutient.

8. Indemnité de Conseil et de Confection de Budget du percepteur

M. DESMEDT informe le conseil qu'à l'occasion du renouvellement du conseil Municipal, il y a lieu de se prononcer à nouveau sur le taux de l'indemnité de conseil de Mme LIEURE, Receveur du Trésor, et sur l'attribution de l'indemnité de confection de budget.

VOTE : UNANIMITE

9. Cession de logements par l'OPAC de l'Oise

Conformément à la loi n°86.1290 du 23 décembre 1986, **M. DESMEDT** propose au conseil municipal de se prononcer sur l'aliénation de deux logements OPAC situés à St Just-en-Chaussée :

- 73 rue Mangin d'une surface de 61.50 m² pour un montant de 85 000 €.
- 75 rue Mangin d'une surface de 79.60 m² pour un montant de 89 000 €.

VOTE : UNANIMITE

10. Augmentation du capital social de l'ADTO

M. DESMEDT informe le Conseil Municipal qu'à la demande de l'Assistance Départementale des Territoires de l'Oise dont la commune est membre, il y a lieu de se prononcer sur la demande d'augmentation du capital social de celle-ci.

L'augmentation du capital passe par la création de 400 nouvelles actions réservées au Conseil Général de l'Oise.

Avis favorable et unanime du conseil qui accepte l'augmentation du capital social et renonce au droit préférentiel de souscription au profit du Conseil Général de l'Oise.

VOTE : UNANIMITE

11. Avenant n° 1 à la convention entre le service des Eaux et le service Assainissement

M. DESMEDT rappelle au conseil que lors de sa réunion du 6 décembre 2013, le conseil municipal a approuvé la signature d'une nouvelle convention entre le Service des Eaux et le Service Assainissement. Cette convention a pour but de permettre au Service des Eaux d'encaisser les redevances d'assainissement figurant sur les factures d'eau pour ensuite les reverser trimestriellement au Service d'Assainissement.

Dans le cadre de la mise en application de l'article 72 de la Loi de Finances rectificative du 29 décembre 2012, l'article 2 doit être modifié comme suit :

Article 2 : le service d'eau (29400) encaisse, pour le compte du service d'assainissement (29600) la redevance assainissement figurant sur les factures.

VOTE : UNANIMITE

12. Convention générale de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général

M. DESMEDT expose au Conseil Municipal que les travaux d'aménagement du carrefour entre la rue de Plainval (RD 117) et les deux parties du lotissement HQE, ont fait l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Général et la ville de St Just pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération.

A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n°96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

- **décide** la non réalisation de l'aménagement cyclable car les trottoirs existants ne le permettent pas (emprises restreintes).
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

M. DEFLERS rappelle qu'il avait déjà signalé la dangerosité de cette route et que le dossier lui semble réalisé trop rapidement.

M. DESMEDT répond que c'est de la compétence du Conseil Général car il s'agit d'une route départementale.

M. DUBOUIL souhaite préciser qu'il y a déjà un miroir de visibilité d'installé à l'angle de cette rue et que par la suite la vitesse sera limitée à 30km/h. De plus il précise qu'il s'agit d'un plateau surélevé qui garantira la sécurité de ce carrefour.

M. AUDIGER et Mme PILARDEAU, habitants du quartier, affirment qu'il n'y a pas de miroir installé à cet endroit.

M. DUBOUIL confirme l'installation mais vérifiera si le miroir n'a pas été volé.

M. DEFLERS souligne que l'EHPAD va générer de la circulation supplémentaire.

M. DESMEDT répond qu'effectivement la circulation va être augmentée d'où l'importance d'effectuer ces travaux et confirme qu'il y a un miroir sur la rue de Plainval.

VOTE : UNANIMITE

13. Indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'indemnisation des travaux supplémentaires occasionnés par les élections pour la durée du mandat.

Il précise que la rémunération de ces travaux est assurée, soit en indemnités horaires, soit par le versement d'une indemnité forfaitaire aux agents concernés.

VOTE : UNANIMITE

14. Désignation de délégués suppléants au SMIOCE

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 5 avril 2014, 3 délégués titulaires ont été nommés afin de représenter la collectivité au sein du SMIOCE.

Il précise qu'il y a lieu de désigner 2 délégués suppléants et propose :

- Madame Jeannine PILARDEAU
- Madame Mylène BAPAUME

VOTE : UNANIMITE

15. Tarifs classe de mer

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de fixer comme suit la participation des familles pour les différents séjours organisés dans les écoles :

ECOLE PRIMAIRE DU MOULIN :

Classe de mer

- St justois : 86.00 €
- Extérieurs : 344.00 €

ECOLE MATERNELLE DU MOULIN

Séjour à Clairoux du 5 mai au 7 mai 2014

- St Justois : 58.00 €
- Extérieurs : 232.00 €

ECOLE PRIMAIRE HAUÿ

Séjour à Bréhat du 2 juin au 6 juin 2014

- St justois : 80.00 €
- Extérieurs : 320.00 €

VOTE : UNANIMITE

16. Choix du nom pour la voie de la Zone Industrielle Nord

Afin d'uniformiser les adresses des différents établissements de la zone industrielle Nord, M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de nommer la rue qui la dessert.

La proposition faite est : rue Brunehaut.

VOTE : UNANIMITE

17. Désignation de délégués à la Mission Locale du Plateau Picard

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 5 avril 2014, 5 délégués ont été nommés afin de représenter la collectivité au sein de la Mission Locale Rurale du Grand Plateau Picard.

Or, cette représentation ne nécessite que 2 délégués. Il propose donc de désigner :

- Madame Audrey DELAMARRE
- Monsieur Francis BARTHE

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. CONVERS annonce la fermeture d'une classe à l'école élémentaire Valentin Haüy. L'Inspectrice de l'Education Nationale de la Circonscription de St Just lui a expliqué par courrier que l'Etat doit faire des économies et qu'il est plus rentable d'avoir une classe à 28 élèves qu'à 22.

M. DEFLERS pense qu'il faut se défendre sur ce sujet.

M. DESMEDT répond qu'il a téléphoné au Préfet, au Sous-Préfet et à l'Inspection Académique mais que malheureusement cela semble déjà décidé. Il décide donc de voter une motion contre ce projet lors du prochain conseil municipal qui sera envoyée à l'Inspection Académique

M. DEFLERS demande s'il est possible d'obtenir la liste de l'ensemble du personnel de la collectivité pour voir l'évolution des postes administratifs.

M. DESMEDT répond qu'il ne s'agit pas de création de postes mais d'évolution de carrière et qu'il lui fournira l'organigramme du personnel sans problème.

M. DEFLERS revient sur la question de la mise à disposition d'un local pour leur groupe et sur la possibilité d'insérer une expression du groupe dans le journal des Saint Justois.

M. DESMEDT répond que les priorités administratives du moment ne lui ont pas permis de régler ce dossier mais qu'il leur fera une proposition de local dès que possible. Ensuite, en ce qui concerne l'intention d'une expression du groupe dans le journal des Saint Justois, une charte d'utilisation est en cours de réalisation et leur sera proposée au conseil suivant.

M. AUDIGER signale l'accès dangereux au magasin Leclerc du fait des travaux du Mc Donald's.

M. DESMEDT informe qu'il s'est aperçu du problème et qu'il a demandé quelle entreprise allait réaliser une sente piétonnière afin de sécuriser l'accès au magasin. Cette sente est prévue dans les 15 jours qui suivent.

M. AUDIGER souligne un problème d'inondation à la fontaine syrienne et s'interroge sur les marquages au sol de la rue de Montdidier à l'endroit où il y a des trous.

M. DESMEDT répond que le Conseil Général se charge actuellement de la réparation de cette route.

Mme N'KLO s'adresse à **M. DEFLERS** au sujet des indemnités de fonction des élus et revient sur ses propos qui portaient à confusion. En effet, ce dernier a évoqué le fait que certaines communes attribuent des indemnités à tous les conseillers municipaux.

M. DEFLERS réaffirme qu'il ne demande rien et déclare que Mme N'KLO semble avoir mal interprété ses propos.

M. HAMOT annonce le Gala de Boxe du SJC Boxing, le 26/04/2014 au gymnase.

M. RAUZIER invite les membres du conseil à participer aux manifestations culturelles. Il annonce un excellent bilan du Salon des Arts.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, **M. DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 23h13.